# Commune de Notre Dame de Bondeville Centre Communal d'Action Sociale REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Conseil d'Administration du 15 mars 2023

Le mercredi 15 mars deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de son Vice-président, Christian FOSSOUL, du lundi 06 mars deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 7

#### **Etaient Présents:**

Myriam MULOT, présidente,

Dieinaba SY, Louisette LECOQ, Alain QUIBEL, Philippe RICHIER, Christian FOSSOUL, représentants le Conseil Municipal,

Anne Maigret, représentant les familles nombreuses,

#### Absent Excusé:

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées, Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Mme Louisette LECOQ est désignée secrétaire de séance.

### <u>2022-16</u>

## Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget Primitif 2022 pour le CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612.1 Vu la délibération budgétaire N° 2022-37 adoptant le document budgétaire relatif à l'exercice écoulé,

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice.

Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront excéder 25 % des investissements budgétisés l'année précédente (25 % 26 400 € = 6 600 €)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur portant sur la proposition des écritures comptables à saisir :

> Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, Par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des sommes ci-dessus. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

Affiché le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230329-2023-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

La Présidente du C.C.A.S Myriam-MUL 01

Notre Dame de Bondeville 76960